



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du MARDI 11 avril 2017

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation :
04/04/2017
Date d'affichage :
04/04/2017

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de René CHALVIN, Maire.

Etaient présents :

Bernard FILLIT - Caroline FIORUCCI – Sylvie GODEFROY – Didier JAUSSENT –
Pierline HUNCKLER - Matthieu LAFOSSAS - Dominique PARLOUAR - Chrystel RIONDET-
Pierre-Emmanuel SOMMER – Laurent VIALARD -Marie-Josèphe VILLARD

Secrétaire de séance : P.HUNCKLER

2017-023 – Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tarif de la Participation pour le financement de l'Assainissement (PAC). La commission Assainissement propose les tarifs suivants à partir du 1^{er} mai 2017 :

- Logement ancien : 1 000 €
- Logement neuf
Logement de moins de 200 m² : 3 000 €
Logement de plus de 200 m² : 3 000€ les 200 premiers m² et 500€ par tranche de 100 m²

Pour un immeuble ayant plusieurs unités de logement n'ayant pas donné lieu à une participation par unité de logement, la participation est de 3 000€ plus 500€ par équivalent usager.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à augmenter les tarifs

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
Le 13/04/2017
Et publication et notification
Le 13/04/2017

Fait à Monestier de Clermont
Le 13/04/2017